



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/2005/75
8 mars 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Soixante et unième session
Point 13 de l'ordre du jour provisoire

DROITS DE L'ENFANT

**Rapport intérimaire du Secrétaire général relatif
à l'étude sur la violence contre les enfants***

Résumé

Le présent rapport contient des renseignements sur les activités que M. Paulo Sérgio Pinheiro, expert indépendant nommé par le Secrétaire général pour diriger l'étude sur la violence contre les enfants, a menées en vue de recueillir des informations et d'avoir une vue globale de la situation concernant la violence contre les enfants. On trouvera en annexe le plan général de l'étude, ainsi qu'une liste des consultations régionales devant avoir lieu en 2005.

1. Dans sa résolution 2004/48, la Commission des droits de l'homme s'est félicitée de la mise en place d'un secrétariat pour l'étude du Secrétaire général relative à la violence contre les enfants, en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS). La Commission a également prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport intérimaire de fond sur l'étude, à sa soixante et unième session. Le présent rapport fait suite à cette demande.

* La soumission tardive de ce document s'explique par le souci d'y faire figurer des renseignements aussi à jour que possible.

2. Depuis la présentation du premier rapport intérimaire sur l'étude à la soixantième session de la Commission (E/CN.4/2004/68), M. Paulo Sérgio Pinheiro, l'expert indépendant nommé par le Secrétaire général en février 2003 pour diriger l'étude, s'est attaché à réunir des informations afin de présenter un état global et approfondi de la violence contre les enfants qui mette en lumière sa nature, son incidence, ses causes et ses conséquences au moyen d'une étude des différents contextes où cette violence s'exerce. Il s'est informé sur ce que l'on pouvait faire pour prévenir la violence contre les enfants et pour y faire face lorsqu'elle se produit, y compris sur les meilleures pratiques de prévention et les meilleures ripostes, notamment celles qui sont conçues par les enfants eux-mêmes.

3. Dans le cadre d'une stratégie visant à réunir des informations et à susciter dans le plus grand nombre possible d'États membres une réflexion approfondie sur la violence contre les enfants, l'expert indépendant a envoyé un questionnaire sur le sujet aux gouvernements en mars 2004. En février 2005, 87 gouvernements avaient répondu à ce questionnaire, en donnant des renseignements sur le cadre juridique, institutionnel et politique en place au niveau national pour faire face à la violence contre les enfants; ces renseignements constitueront la base de l'étude. Les réponses des gouvernements sont consultables sur le site Web du Haut-Commissariat. Afin d'encourager la présentation de renseignements utiles par d'autres parties prenantes, l'expert indépendant a également établi à titre indicatif un plan général de son rapport final (annexe I) et a diffusé un appel pour des contributions à l'étude qui devront parvenir au secrétariat de l'étude d'ici le 31 mars 2005 au plus tard. L'expert indépendant a souligné qu'il importait de veiller à ce que les contributions rendent compte du point de vue des enfants et des jeunes.

4. L'étude se fonde sur l'état actuel des connaissances, de la documentation et de la recherche, et l'expert indépendant a particulièrement prêté attention à l'information disponible au sein du système des Nations Unies. Il a invité à présenter des contributions à l'étude les trois principaux organismes qui apportent leur appui à sa réalisation – Haut-Commissariat aux droits de l'homme, UNICEF et OMS – et d'autres organismes du système des Nations Unies comme l'Organisation internationale du Travail (OIT). Il a également préconisé que le système des Nations Unies organise des réunions de groupes d'experts sur certains aspects de l'étude. L'expert indépendant a ainsi présidé une réunion d'experts pour la prospection d'idées sur l'étude qui a eu lieu au Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF à Florence (Italie), du 26 au 28 avril 2004; l'objectif était de clarifier les contributions que le Centre et le Conseil de l'Europe pourraient faire à l'étude. Comme suite à cette réunion, le Centre s'est notamment engagé à produire des documents destinés à faire le point sur les normes et mécanismes européens, interaméricains et de l'ONU relatifs à la violence contre les enfants, à examiner les écrits consacrés en Europe à cette violence et à établir un récapitulatif des activités des médiateurs dans le domaine de la violence contre les enfants. En novembre 2004, l'expert indépendant a participé à une réunion organisée par l'OIT sur la violence contre les enfants au travail et a entamé, en collaboration avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et l'UNICEF, une compilation des observations finales adoptées par le Comité des droits de l'enfant concernant les pays de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. L'expert indépendant a également participé en février 2005 au Centre Innocenti à une réunion conjointe de l'OIT, de l'UNICEF et de l'OMS sur les méthodes d'élaboration d'une estimation valable de l'incidence à l'échelle mondiale de la violence contre les enfants aux fins de l'étude. Les participants à la réunion ont également défini des modules de recherche de base sur les châtiments corporels en vue de leur inclusion dans les processus de collecte des données des pays, tels que les enquêtes

démographiques auprès des ménages et l'enquête par grappes à indicateurs multiples de l'UNICEF.

5. L'étude du Secrétaire général sur la violence contre les enfants ayant été entreprise sur recommandation du Comité des droits de l'enfant (voir document A/56/488, annexe), l'expert indépendant a maintenu des contacts réguliers avec celui-ci. Le Président du Comité est membre du comité de rédaction de l'étude, et le Comité prévoit de présenter des contributions écrites à l'étude sur le cadre juridique international en matière de protection des enfants contre la violence. Plusieurs membres du Comité participent activement à la préparation des consultations régionales liées à l'étude (annexe II), et la plupart de ses membres prendront part à ces consultations. L'expert indépendant a entamé une analyse des observations finales du Comité des droits de l'enfant et devrait aussi procéder à l'analyse des observations finales ou conclusions d'autres organes conventionnels, en particulier le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, au cours de l'année 2005.

6. L'expert indépendant a entrepris une analyse des rapports des titulaires de mandat au titre de procédures spéciales pertinentes, en particulier le Rapporteur spécial sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants et le Rapporteur spécial sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences. À la neuvième réunion annuelle des titulaires de mandat au titre de procédures spéciales qui s'est tenue à Genève du 21 au 25 juin 2004 (voir document E/CN.4/2005/5), l'expert indépendant a invité tous les participants à envisager de jouer un rôle dans l'étude et a souligné qu'il prêterait une attention particulière aux recommandations adoptées par ces mécanismes lors de l'élaboration de l'étude. Il a également encouragé les titulaires de mandat à participer aux consultations régionales relatives à l'étude.

7. L'expert indépendant a cherché à établir des liens avec les organismes régionaux de protection des droits de l'homme. En sa qualité d'expert indépendant ainsi que de Rapporteur sur les droits de l'enfant de la Commission interaméricaine des droits de l'homme de l'Organisation des États américains, et avec l'appui du Bureau régional de l'UNICEF pour l'Amérique latine et les Caraïbes, l'expert indépendant a séjourné en El Salvador du 14 au 17 novembre, au Guatemala du 18 au 20 novembre et au Honduras du 1^{er} au 4 décembre 2004 afin de recueillir des informations sur la situation des enfants et des adolescents en conflit avec la loi, en particulier ceux qui font partie de gangs juvéniles, appelés «pandillas» ou «maras». L'expert indépendant a également rencontré des responsables gouvernementaux, des parlementaires, des membres de l'administration judiciaire et des représentants des autorités locales pour débattre de stratégies concernant la lutte contre la violence liée aux gangs et la justice pour mineurs. Il a également rencontré des représentants d'organisations non gouvernementales, des universitaires et des jeunes qui avaient été impliqués dans des gangs, et a visité un centre de détention pour mineurs dans chaque pays. L'expert indépendant a présenté les conclusions préliminaires de sa mission dans une conférence intitulée «L'avis du terrain – initiatives locales et recherche nouvelle sur la violence due aux gangs juvéniles en Amérique centrale», organisée par l'Organisation panaméricaine de la santé le 23 février 2005. Un rapport sur la situation des enfants et adolescents appartenant à des gangs dans les pays visités, établi conjointement par la Commission interaméricaine des droits de l'homme et le Bureau régional de l'UNICEF, sera rendu public en mai 2005. Ce rapport fournira des éléments pour l'étude ainsi qu'un cadre général pour la consultation régionale sur l'étude devant se tenir en Amérique latine.

8. Le 24 novembre 2004, l'expert indépendant a tenu des consultations sur la question de la violence contre les enfants avec M. Álvaro Gil-Robles, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe; M^{me} Maud de Boer Buquicchio, Secrétaire générale adjointe du Conseil de l'Europe; les vice-ministres et les directions générales du Conseil de l'Europe. L'expert indépendant a accepté de participer à des missions communes avec le Commissaire aux droits de l'homme là où la violence contre les enfants fait problème, et de coopérer au programme d'action triennal du Conseil de l'Europe sur les enfants et la violence.

9. L'expert indépendant a participé à plusieurs conférences régionales, sous-régionales et nationales sur des questions touchant à la violence contre les enfants. Du 29 mars au 2 avril 2004, il a participé à Buenos Aires à la réunion régionale de l'UNICEF pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, à laquelle il s'est félicité de la décision prise à cette réunion tendant à ce que chacun des bureaux de pays de l'UNICEF dans la région recueille des informations pour l'étude. Du 19 au 22 septembre 2004, l'expert indépendant a pris part au quinzième Congrès international sur les mauvais traitements et l'abandon des enfants, organisé par l'International Society for Prevention of Child Abuse and Neglect (ISPCAN) à Brisbane (Australie), qui avait pour thème «Travaillons ensemble pour un monde sûr pour les enfants». Il a également participé à une réunion consacrée à l'étude organisée en marge de ce congrès, qui a abouti à la création d'un groupe de travail, qui a depuis lors conçu des outils de recherche qui seront mis à l'essai dans huit pays. Ils est prévu de disposer d'ici à la fin de 2005 d'un ensemble d'instruments et de protocoles connexes pilotés internationalement sur la conduite de la recherche concernant certains aspects de la violence contre les enfants. L'expert indépendant a également rencontré les membres de la Commission australienne des droits de l'homme et de l'égalité des chances qui lui ont donné des informations sur la violence contre les enfants demandeurs d'asile et autochtones.

10. L'expert indépendant a participé activement aux réunions du comité de coordination de l'étude, qui se compose du Directeur du secrétariat de l'étude et de représentants du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, de l'UNICEF et de l'OMS. Il a en outre pris part à plusieurs réunions préparatoires pour les consultations régionales sur l'étude. L'expert indépendant a présidé les première et deuxième réunions du comité de rédaction qu'il avait créé pour l'assister dans la préparation de l'étude. Le comité de rédaction se compose d'un expert indépendant, du Directeur du secrétariat de l'étude, du Président du Comité des droits de l'homme, de représentants du BIT, du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, de l'UNICEF et de l'OMS, d'un représentant du Comité consultatif des organisations non gouvernementales pour l'étude du Secrétaire général sur la violence contre les enfants, d'un médiateur pour les droits de l'enfant et de plusieurs experts. À ce jour, le comité de rédaction a établi un calendrier pour l'élaboration de l'étude et des plans détaillés de ses chapitres. Une première version des chapitres devrait être examinée par le comité de rédaction en septembre 2005.

11. On a veillé à ce que les consultations aux échelons national, sous-régional et régional fassent partie intégrante du processus afin d'assurer une large participation de nombreux acteurs et de recueillir des contributions à l'étude. Il est prévu de tenir neuf consultations régionales entre mars et juillet 2005. Ces consultations permettront de rassembler des informations sur la violence contre les enfants, d'appeler davantage l'attention sur le problème et de mobiliser la volonté politique indispensable pour y faire face. Elles seront également l'occasion de renforcer les partenariats et les réseaux et de promouvoir le dialogue entre les gouvernements, la société civile, les institutions nationales de protection des droits de l'homme et les mécanismes

régionaux de droits de l'homme là où ils existent. Les activités préparatoires pour les consultations régionales sont conduites par des comités directeurs et des groupes de coordination régionaux en collaboration avec l'UNICEF. Chaque consultation régionale sera unique en son genre et produira ses propres résultats: par exemple, la consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, qui est organisée sur le thème «Chaque enfant a le droit d'être protégé en tout lieu contre toutes les formes de violence» et qui doit se tenir du 27 au 29 juin 2005 au Caire, vise à élaborer un plan d'action pour des mesures de prévention et de protection concernant la violence contre les enfants, à faire le point sur la situation des enfants dans la région et à établir des recommandations concrètes concernant les mesures à prendre pour prévenir cette violence et y faire face efficacement. Les activités préparatoires pour certaines consultations régionales se sont également appuyées sur des processus nationaux. Les consultations régionales pour l'Asie du Sud, par exemple, qui doivent se tenir les 19 et 20 mai 2005 à Katmandou, seront précédées de consultations nationales dans l'ensemble des huit pays de cette région. Ces consultations nationales devraient favoriser la collecte d'informations, amener l'État, la société civile et d'autres parties prenantes à s'engager davantage à faire face à la violence contre les enfants et permettre de définir des mesures pour les différents pays et des stratégies pour leur mise en œuvre. Les consultations régionales et les processus nationaux qui les précéderont devraient également servir de base pour un suivi de l'étude.

12. Les ONG et d'autres secteurs de la société civile ont continué à aider l'expert indépendant à élaborer l'étude. Le sous-groupe sur les enfants et la violence, créé dans le cadre du Groupe des ONG pour la Convention relative aux droits de l'enfant, et le Groupe consultatif des ONG pour l'étude se sont montrés actifs au cours de la période considérée, s'agissant en particulier des enfants en conflit avec la loi. Le Comité consultatif des ONG organisera une consultation d'experts sur cette question les 4 et 5 avril 2005 en vue de cerner les principaux problèmes et les travaux de recherche essentiels et d'élaborer des recommandations visant à mettre fin à la violence contre les enfants en conflit avec la loi à l'intention du système des Nations Unies et des gouvernements.

13. Les ONG se sont également employées activement à favoriser la participation des enfants à l'étude en fonction de leur âge et de leur degré de maturité, comme l'Assemblée générale l'avait préconisé dans sa résolution 58/157. Save the Children a contribué au processus visant à promouvoir et à favoriser une participation significative et éthique des enfants, notamment en produisant un guide pratique en deux parties intitulées: «So You Want to Involve Children in Research?» et «So You Want to Consult Children?». Save the Children a, d'autre part, organisé des ateliers de formation sur la participation des enfants à l'étude et a détaché l'un des membres de son personnel auprès du secrétariat de l'étude afin de faciliter la participation des enfants. Le comité directeur pour la consultation de la région de l'Asie de l'Est et du Pacifique a élaboré un projet de normes minima pour la participation des enfants aux consultations. Une version accessible aux enfants du document conceptuel de l'expert indépendant a été publiée en décembre 2004, en collaboration avec Save the Children. Un débat en ligne est mené actuellement en vue de produire des «questions-réponses» accessibles aux enfants concernant l'étude. En outre, la Commission des étudiants du Canada a produit, en partenariat avec le secrétariat UNICEF Canada pour la consultation nord-américaine, un manuel dont les jeunes se servent pour organiser leurs propres groupes de réflexion et apporter leur contribution à l'étude. Plusieurs consultations régionales seront accompagnées de manifestations spéciales auxquelles participeront les enfants. Par exemple, la consultation régionale pour l'Asie du Sud sera précédée d'une consultation de deux jours pour les enfants et les jeunes, les 17 et

18 mai 2005. À la Trinité-et-Tobago, en marge de la consultation régionale, sera organisée une campagne de sensibilisation régionale («Xchange») destinée à lutter contre la violence, à offrir des possibilités aux enfants et à opérer des changements pour les jeunes des sept pays de la région.

14. Du 13 décembre 2004 au 13 janvier 2005, l'UNICEF a facilité un débat par des moyens électroniques visant à recueillir le point de vue des enfants et des jeunes sur l'étude. Les résultats de ce débat ont été présentés dans le numéro de février 2005 de «La voix des jeunes» (www.unicef.org/voy/french). Des débats analogues en relation avec les consultations régionales seront également organisés.

Annexe I

PLAN GÉNÉRAL DE L'ÉTUDE

1. Introduction et présentation (données de base et modèles pour comprendre le contexte général de la situation et des conditions dans lesquelles les enfants vivent et comment cette situation et ces conditions influent sur leur vulnérabilité à la violence – notamment des facteurs comme la culture, la langue, l'origine ethnique, le handicap et le sexe – et l'incidence de la violence sur le développement des enfants).
2. Aperçu général des obligations des États et des cadres et accords juridiques visant à promouvoir les mesures de prévention de la violence et de protection des enfants contre la violence.
3. Violence contre les enfants au foyer et au sein de la famille.
4. Violence contre les enfants à l'école et dans l'environnement scolaire.
5. Violence contre les enfants dans d'autres établissements (orphelinats, etc.), y compris contre les enfants en conflit avec la loi.
6. Violence contre les enfants au sein de la collectivité et dans la rue.
7. Violence contre les enfants sur les lieux de travail.
8. Conclusions et recommandations, notamment mécanismes de suivi et priorités de la recherche en vue d'améliorer les connaissances et la pratique.

Un ensemble de questions transversales seront abordées dans l'étude, par exemple la violence liée à la condition de la femme, les pratiques traditionnelles préjudiciables, le handicap et les populations autochtones, la violence dans les médias et d'autres contextes virtuels, l'exploitation sexuelle, les situations d'urgence.

Annexe II**CONSULTATIONS RÉGIONALES**

Région	Dates	Lieu
Caraïbes	10 et 11 mars 2005	Port of Spain (Trinité-et-Tobago)
Asie du Sud	19-21 mai 2005	Katmandou (Népal)
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	23-25 mai 2005	Bamako (Mali)
Amériques	30 mai-1 ^{er} juin 2005	Buenos Aires (Argentine)
Amérique du Nord	3 juin 2005	Toronto (Canada)
Afrique de l'Est et Afrique australe	6-8 juin 2005	Johannesburg (Afrique du Sud)
Asie de l'Est et Pacifique	14-16 juin 2005	Bangkok (Thaïlande)
Moyen-Orient et Afrique du Nord	27-29 juin 2005	Le Caire (Égypte)
Europe et Asie centrale	5-7 juillet 2005	Ljubljana (Slovénie)
